

La sauvegarde des emplois : une tâche de l'Etat

La diffusion des statistiques sur le nombre d'emplois perdus dans le Jura ces quinze dernières années donne une couleur différente au bilan de la politique de développement économique dans notre canton. D'une part, cela relativise fortement l'autosatisfaction affichée par le Gouvernement dans ses rapports réguliers sur la réalisation des programmes de développement économique. Les emplois créés y étaient mis en évidence, mais on se gardait bien de comptabiliser ceux qui avaient disparu.

Ce déficit catastrophique de 3536 emplois perdus en 15 ans a des causes multiples. Parmi celles-ci, nous sommes intimement convaincus que l'inaction volontaire de l'Etat, lorsque des entreprises montraient des signes inquiétants de difficultés économiques, occupe une place importante. Si nous parlons d'inaction volontaire, c'est parce que durant cette période, en réponse aux nombreuses interventions de parlementaires manifestant leurs inquiétudes quant à la santé économique d'une entreprise ou d'une autre, le Gouvernement affirmait que ce n'était pas le rôle du politique d'intervenir dans l'économie.

Nous estimons que ce discours n'est plus tenable. En matière de développement économique l'Etat doit non seulement s'efforcer de rechercher de nouvelles entreprises disposées à s'installer dans notre canton, il doit également mettre tout en œuvre pour sauver les emplois existants lorsque des entreprises connaissent des difficultés. Il est essentiel de tenir compte de la structure du tissu économique jurassien. De nombreuses petites entreprises dépendent de l'existence d'une ou quelques autres, à peine plus importantes parfois. Cette structure fait que lorsqu'une entreprise disparaît, d'autres, souvent petites pour ne pas dire familiales, sont mises en danger.

Cette tâche de sauvegarde d'emplois existants dans le Jura est à nos yeux aussi importante que le travail de prospection en vue d'en créer de nouveaux. Plusieurs cantons ont pris depuis longtemps des mesures dans ce sens. L'intervention de l'Etat auprès des entreprises en difficultés est monnaie courante. Nous insistons sur le fait que ce type d'intervention ne se traduit pas forcément par un engagement financier de l'Etat.

Nous demandons dès lors au Gouvernement d'étudier la mise en place d'une structure administrative, sorte de cellule de crise économique, chargée d'intervenir rapidement auprès des entreprises en difficultés afin de leur apporter le soutien le plus approprié. Pour y parvenir, nous invitons le Gouvernement à s'inspirer de ce qui existe dans d'autres cantons.

Delémont, le 22 août 2007

Groupe CS-POP/VERTS
Rémy Meury

H. Godard



R. Meury

M. Nabol



Breiden

A. Ameghin



K. P. Füssli